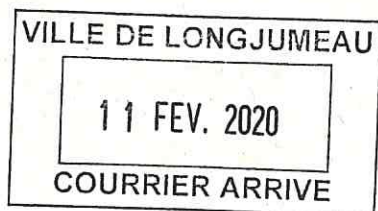




DIRECTION IMMOBILIERE ILE DE FRANCE
DEPARTEMENT DE GESTION ET OPTIMISATION IMMOBILIERE
GROUPE CONSERVATION DU PATRIMOINE
10, rue Camille MOKE -CS 20012- 93212 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX



Ville de Longjumeau
Hôtel de Ville
Service Urbanisme
6 bis rue Léontine Sohier
BP 482
91164 Longjumeau Cedex

Saint Denis, le 06 FEV. 2020

Affaire suivie par : Mélanie DESCOHAND
N/Réf. : AL/PC/LONGJUMEAU/PRG/73067
Affaire suivie par : Agnès LECLERCQ - Tél. 01.85.07.40.43 – agnes2.leclercq@sncf.fr

Objet : Commune de Longjumeau (91)
Permis de Construire : **PC 091 345 19 1 0028**
Construction d'un ensemble immobilier de 185 logements et d'une crèche
Adresse : rue Copernic et rue de Savigny
Nom du demandeur : Bouygues Immobilier

Madame,

Par courrier réceptionné dans nos services 8 janvier 2020, vous avez sollicité l'avis de SNCF sur une demande de Permis de Construire, référencée en objet, concernant un projet situé à proximité de la ligne ferroviaire n°990 000 de la Grande Ceinture de Paris.

SNCF n'a pas d'objection à faire valoir à l'encontre du projet envisagé, sous réserve que le pétitionnaire prenne en compte le point suivant :

- Pour l'application de l'Arrêté Ministériel du 30 mai 1996 - relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit - la portion de ligne ferroviaire, située à proximité du projet peut ressortir d'un classement.

Le pétitionnaire ne pourra en aucune façon se plaindre des nuisances résultantes.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Groupe Conservation du Patrimoine,

Annabelle HAMEAU